



Mairie de  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 20 JUIN 2023

### Délibération n° 2023-081

L'an deux mille vingt-trois le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : Mme VIDAL Isabelle ayant donné pouvoir à SEGUINOT Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

#### Domaine et patrimoine – Acte de gestion du domaine public

##### **Convention d'occupation ponctuelle des locaux scolaires**

L'association de parents d'élèves « Les Petits Chênes de Saint'Aug » ont souhaité pouvoir utiliser partiellement les locaux scolaires pour organiser la kermesse de fin d'année.

Un projet de convention d'occupation des locaux a été établi en ce sens. Il est soumis par Madame le maire à l'approbation des membres présents.

Le conseil municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- D'approuver le projet de convention d'occupation partielle et ponctuelle des locaux scolaires joint à la présente par l'association de parents d'élèves « Les Petits Chênes de Saint'Aug » dont les éléments essentiels se détaillent ainsi :

- ✓ Organisation d'une kermesse de fin d'année pour les enfants et leurs proches
- ✓ Jour et horaires : dimanche 2 juillet 2023 de 9 h 00 à 21 h 00
- ✓ Occupation de l'entrée, des sanitaires et de la cours d'école

Publication dématérialisée du  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

27-06-2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20230620-2023\_081  
Reçu le 26-06-2023